



Bruxelles, le 20.10.2014
COM(2014) 639 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

Mise en œuvre de l'instrument européen de microfinancement Progress – 2013

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES ORGANISMES DE MICROCRÉDIT	3
2.1.	Contrats signés	4
2.2.	Actions financées	5
2.3.	Demandes financées et rejetées.....	9
3.	MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES EMPRUNTEURS DE MICROCRÉDITS ...	9
3.1.	Volume des microcrédits et nombre de bénéficiaires finaux	9
3.2.	Incidences sociales et incidences sur l'emploi.....	10
3.2.1.	Couverture des groupes les plus défavorisés	10
3.2.2.	Petits montants pour un impact important	11
3.3.	Distribution sectorielle et régionale des entrepreneurs et des microentreprises financés	11
4.	COMPLÉMENTARITÉ ET COORDINATION AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE.....	13
5.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	13

1. INTRODUCTION

En 2013, l'Instrument européen de microfinancement Progress (l'«IEMP») en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale est entré dans la seconde moitié de sa période d'investissement. Lancé en 2010 par la Commission européenne (la «Commission»), l'IEMP continuera à proposer ses produits aux organismes de microcrédit afin de permettre l'amélioration de l'accès et de la disponibilité des microfinancements dans l'Union européenne jusqu'en avril 2016 au plus tard.

L'IEMP a été créé par la décision n° 283/2010/UE du Parlement européen et du Conseil (ci-après la «décision») afin de soutenir le microfinancement au moyen d'un large éventail d'instruments, notamment les garanties et les instruments financés. Outre le financement de 105 millions d'euros octroyé par l'UE, l'IEMP bénéficie de 100 millions d'euros supplémentaires mis à sa disposition par la Banque européenne d'investissement¹. L'IEMP se compose de deux volets: l'un fournit des garanties aux intermédiaires du microfinancement (IM) et l'autre fournit aux IM des investissements financés tels que des prêts et des capitaux propres. Les deux volets sont gérés par le Fonds européen d'investissement (FEI).

Le présent rapport aborde les activités et les évolutions de l'IEMP en 2013. La plupart des données figurant dans ce rapport sont arrêtées au 30 septembre 2013. Des données plus récentes sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles. C'est pourquoi la plupart des évolutions de l'année 2013 concernent la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013. Elles sont complétées par des informations issues de l'étude relative aux imperfections dans le domaine du microfinancement et aux possibilités d'y remédier par l'intermédiaire d'un instrument financier de l'UE («study on imperfections in the area of microfinance and options how to address them through an EU financial instrument») (l'«étude»)² et par une évaluation intermédiaire de l'IEMP (l'«évaluation intermédiaire»)³ actuellement réalisée pour la Commission.

La structure du rapport est conforme aux exigences figurant dans la décision et débute par des informations sur le soutien aux intermédiaires et aux bénéficiaires finaux. Le rapport aborde ensuite l'impact social de l'IEMP et sa complémentarité avec d'autres instruments de l'UE. Les perspectives d'avenir sont présentées à la fin du rapport, avec notamment des points de vue sur l'instrument financier qui doit prendre la relève dans le cadre du Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)⁴, et dont la mise en œuvre débutera au second semestre 2014.

2. MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES ORGANISMES DE MICROCRÉDIT

Les organismes de microcrédit (c'est-à-dire des entités publiques et privées comprenant des banques et des établissements non bancaires) jouent un rôle essentiel en ce qui concerne l'objectif de l'IEMP de déboursier 500 millions d'euros⁵ par l'intermédiaire de 46000 microcrédits aux bénéficiaires finaux. L'augmentation du nombre d'organismes de

¹ Pour des informations détaillées concernant le financement, les produits et la gestion de l'IEMP, veuillez consulter le rapport annuel 2010: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52011DC0195>.

² Par Evers & Jung: <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=12485&langId=en>.

³ Par Ramboll Management Consulting (en cours).

⁴ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0238:0252:FR:PDF>

⁵ Investissement conjoint du secteur privé et reversements inclus. Voir également section 2.2 ci-après.

microcrédit (passé de 26 en 2012 à 40⁶ en 2013), sur la base de 54 opérations, et l'extension de la couverture géographique représentent une étape importante sur la voie de la réalisation de cet objectif.

2.1. Contrats conclus

Types d'intermédiaires

Comme détaillé ci-après, la répartition des organismes de microcrédit est équilibrée, avec 18 établissements non bancaires et 20 banques. On compte également deux établissements publics. Les organismes ayant signé des contrats depuis le rapport annuel 2012 sont indiqués en caractères gras.

18 établissements non bancaires: Microstart, Crédal (BE), Jobs MFI, Mikrofond (BG), **Vækstfonden** (DK), Microfinance Ireland (IE), Créa-Sol, Adie, **Initiative France** (FR), SEFEA⁷ (IT), Qredits (NL), Inicjatywa Mikro (PL), FAER, Patria Credit (RO), **SKB Leasing** (SI), **Fair Finance**, **Ezbob**, **GLE** (UK).

20 banques: Société Générale Expressbank (BG), Pancretan Cooperative Bank, **Cooperative Bank of Peloponnese** (EL), **Caja Rurales Unidas**, **Colonya Caixa Pollenca**, **Laboral Kutxa** (ES), BCC Mediocrati, BCC Emilbanca, Banca Popolare di Milano, **BCC Bellegra** (IT), Cooperative Central Bank (CY), Siauliu Bankas (LT), Erste Bank (AT), FM Bank (PL), Millenium BCP, Banco Espírito Santo (PT), Banca Transilvania (RO), Sberbank banka, **Banka Koper** (SI), **OTP banka** (SK).

2 établissements publics: ICREF⁸ (ES), **Finmolise** (IT).

Activités des organismes de microcrédit dans les États membres

En 2013, 25 nouveaux contrats ont été signés, dont 15 avec des organismes de microcrédit qui n'avaient précédemment bénéficié d'aucun soutien de l'IEMP. Cinq de ces contrats ont été conclus avec des intermédiaires d'États membres dans lesquels le soutien de l'IEMP n'avait jamais été utilisé: Danemark, Slovaquie et Royaume-Uni (avec trois intermédiaires). En outre, deux contrats devraient être conclus dans des pays qui ne sont pas couverts par l'IEMP actuellement (Suède et Croatie) en 2014, ce qui portera la couverture totale à 20 États membres.

Distribution géographique de l'IEMP au 31 mars 2014

⁶ Pour une liste actualisée des intermédiaires, voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=983&langId=fr>.

⁷ Organisation faîtière regroupant plusieurs organismes de microcrédit.

⁸ Organisation faîtière regroupant plusieurs organismes de microcrédit.



2.2. *Actions financées*

Garanties

Le programme de mise à disposition de garanties a connu une grande réussite en 2013 et continue de susciter un vif intérêt. Le nombre d'intermédiaires bénéficiant d'une garantie est passé de 12 en 2012 à 27 à la fin de l'année 2013. Étant donné que d'autres contrats de garantie sont actuellement en préparation, il est probable que le budget de garantie global de 23,8 millions d'euros (déduction faite des frais comptabilisés par le FEI) octroyé par l'UE sera intégralement utilisé d'ici fin 2014.

Instruments financés

Un certain nombre d'instruments financés de différentes natures sont disponibles⁹, mais seuls des prêts privilégiés ont été utilisés en 2013. Au total, neuf prêts privilégiés ont été consentis à des intermédiaires nouveaux ou existants. Ce type d'instrument est, de loin, le plus populaire parmi les intermédiaires en raison de sa moindre complexité par rapport à d'autres instruments. Compte tenu de la période d'investissement requise pour les prises de participation, le FEI a cessé de proposer cet instrument financé à partir d'avril 2014. Néanmoins, le nouveau programme EaSI (voir section 5) a pour objectif spécifique de développer la capacité institutionnelle des organismes de microcrédit. Les investissements du type «prise de participation» relevant de ce programme joueront un rôle important dans la réalisation de cet objectif.

Aperçu des opérations de l'IEMP au 31 décembre 2013

Le tableau ci-dessous montre que certains intermédiaires ont reçu une garantie et un prêt. Il convient cependant de noter que ces deux instruments couvrent toujours des portefeuilles différents. En d'autres termes, une garantie de l'IEMP ne peut servir à couvrir des microcrédits financés par un prêt de l'IEMP. Le tableau montre également que certains intermédiaires ont pu bénéficier du même type de soutien à plusieurs reprises. Cette situation

⁹ Pour des informations plus détaillées concernant les produits de l'IEMP, veuillez consulter le rapport annuel 2010.

pourrait être due au fait qu'ils ont réussi à décaisser un nombre suffisant de microcrédits pour leur permettre de demander un nouveau soutien (par exemple microStart) ou qu'un instrument identique a été utilisé pour octroyer des microcrédits à des clients présentant des caractéristiques différentes, raison pour laquelle le même instrument couvre des portefeuilles différents (par exemple les deuxième et troisième garanties de FM Bank). Les engagements de prêts envers FAER et Inicjatywa Mikro ont été augmentés en raison de la mise en œuvre réussie de l'IEMP. Adie a également reçu un prêt important, en plus de l'accord de garantie signé fin 2012.

Tableau 1: Opérations de l'IEMP au 31 décembre 2013

(Les nouvelles opérations sont indiquées en gras)

État membre	Intermédiaire	Instrument	Soutien à l'intermédiaire (EUR)
BE	Microstart	Garantie	100 000
		Garantie	200 000
BE	Crédal Société Coopérative	Garantie	300 000
BG	JOBS MFI	Prêt privilégié	6 000 000
		Garantie	200 000
BG	Mikrofond	Prêt privilégié	3 000 000
BG	Société Générale Expressbank	Prêt privilégié	8 500 000
DK	Vækstfonden	Garantie	200 000
IE	Microfinance Ireland	Garantie	1 400 000
	(First Step)	Garantie	100 000
EL	Pancretan Cooperative Bank	Garantie	900 000
EL	Cooperative Bank of Peloponnese	Prêt privilégié	4 000 000
ES	ICREF	Prêt privilégié	4 000 000
ES	Caja Rurales Unidas	Prêt privilégié	8 000 000
ES	Colonya Caixa Pollenca	Garantie	300 000

ES	Laboral Kutxa	Garantie	800 000
FR	Créa-Sol	Prêt privilégié	1 000 000
		Prêt privilégié	1 000 000
FR	Adie	Garantie	2 300 000
		Prêt privilégié	5 000 000
FR	Initiative France	Garantie	500 000
IT	SEFEA	Prêt privilégié	2 000 000
IT	BCC Mediocrati	Prêt privilégié	3 000 000
IT	BCC Emilbanca	Prêt privilégié	2 000 000
IT	Banca Popolare di Milano	Prêt en partage	4 000 000
IT	BCC Bellegra	Prêt privilégié	1 300 000
IT	Finmolise	Prêt privilégié	1 000 000
CY	Cooperative Central Bank	Prêt privilégié	4 000 000
LT	Siauliu Bankas	Prêt privilégié	5 000 000
NL	Qredits	Garantie	1 300 000
		Garantie	1 700 000
AT	Erste Bank	Garantie	500 000
PL	Inicjatywa Mikro	Prêt privilégié	3 900 000
		Prêt privilégié	3 200 000
PL	FM Bank	Garantie	800 000
		Garantie	1 300 000
		Garantie	900 000
PT	Millenium bcp	Garantie	300 000
		Garantie	500 000
PT	Banco Espírito Santo	Prêt privilégié	8 800 000

RO	FAER	Prêt privilégié	1 000 000
		Prêt privilégié	1 000 000
RO	Patria Credit	Garantie	1 000 000
		Prêt privilégié	8 000 000
RO	Banca Transilvania	Prêt privilégié	7 500 000
		Garantie	1 700 000
SI	Sberbank banka	Prêt subordonné	8 800 000
SI	Banka Koper	Garantie	600 000
SI	SKB Leasing	Prêt privilégié	9 000 000
SK	OTP banka	Garantie	1 300 000
UK	Fair Finance	Garantie	200 000
UK	EZBOB	Garantie	400 000
UK	GLE	Garantie	900 000
18 ÉM	40 organismes de microcrédit	54 contrats	134 700 000*

* Pour les contrats de prêts, la contribution de la BEI est incluse.

Volumes financiers

L'engagement total envers les organismes de microcrédit s'élève à 134,7 millions d'euros (garanties incluses, dont le plafond est fixé à 20,7 millions d'euros) et le décaissement total des instruments financés est de 60,17 millions d'euros. Cette situation s'explique par le fait qu'un décaissement n'intervient pas immédiatement après la signature d'un contrat et peut être divisé en plusieurs paiements échelonnés tant que les conditions contractuelles ne sont pas remplies. En général, les établissements non bancaires demandent plus rapidement le décaissement que les banques.

Pour les garanties, la situation est différente, en raison notamment de la nature de ce produit. Les garanties ne sont pas décaissées comme des investissements financés. Elles peuvent être déployées en cas de défaut et ne couvrent qu'une partie du portefeuille d'un organisme de microcrédit. Pour des raisons similaires à l'année dernière¹⁰, le montant net des garanties appelées est relativement faible (1,34 million d'euros). FM Bank et Qredits ont appelé près de 90 % de ce montant. Le montant net des garanties appelées devrait augmenter sensiblement à l'avenir. Fin mars 2014, il a progressé pour s'établir à 2,11 millions d'euros.

¹⁰ Voir rapport annuel 2012: <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=10430&langId=fr>.

Effet de levier réalisé

L'effet de levier explique comment l'objectif de 500 millions d'euros de microcrédits peut être réalisé avec 100 millions d'euros de financement initial de l'UE¹¹. Un effet de levier de deux environ a été atteint grâce à l'investissement conjoint de la BEI. Il a lui-même été multiplié par l'effet de levier créé au niveau de l'organisme de microcrédit. L'effet de levier le plus élevé est apporté par les garanties. L'autre instrument le plus utilisé est le prêt privilégié. Pour ce type de financement précis, il est difficile de soumettre le financement original à un effet de levier, puisque l'intermédiaire se contente dans certains cas de re-prêter le montant octroyé par l'IEMP. Néanmoins, même dans le cas d'un prêt privilégié, un effet de levier de 1,5 ou 2 a été demandé à certains intermédiaires et l'effet de levier fixé est monté jusqu'à 5 dans certains cas exceptionnels. Selon les dernières projections du FEI, l'IEMP atteindra l'objectif de 5, malgré la prévalence des prêts privilégiés parmi les instruments financés, laquelle découle principalement de l'effet de levier plus élevé que prévu des contrats de garantie.

2.3. Demandes financées et rejetées

Plusieurs candidats n'ont pas réussi à mener la procédure de demande à son terme et à recevoir l'approbation (relative aux garanties) de la Commission pour l'IEMP. Néanmoins, à l'instar des années précédentes, le rejet formel a peu de chances de se produire au niveau du conseil d'administration du FEI, auquel seules des demandes vérifiées en profondeur sont soumises. L'évaluation intermédiaire analysera de manière plus détaillée les raisons pour lesquelles certaines demandes ne sont pas arrivées au terme de la procédure.

3. MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES EMPRUNTEURS DE MICROCRÉDITS

Les dernières projections indiquent que plus de 20 000 bénéficiaires finaux ont reçu des microcrédits pour un montant total de 182 millions d'euros au 31 mars 2014. Il s'agit d'une forte augmentation, mais il reste un important déficit de marché à combler. L'étude estime à 2,7 milliards d'euros le montant total de la demande non satisfaite en Europe.

3.1. Volume des microcrédits et nombre de bénéficiaires finaux

À la date du rapport, on dénombrait 12 690 bénéficiaires finaux. Certains d'entre eux bénéficiaient de plusieurs microcrédits. Plus précisément, 5 942 clients ont bénéficié de 6 236 microcrédits, d'une valeur de 51,6 millions d'euros, re-prêtés par des organismes de microcrédit par l'intermédiaire des instruments financés. Les garanties ont permis aux intermédiaires de proposer 7 016 microcrédits, d'un montant total de 69,3 millions d'euros, à 6 748 emprunteurs de microcrédits.

Néanmoins, tous les entrepreneurs intéressés ne voient pas leurs demandes de microcrédit aboutir. On estime, sur la base d'un taux de rejet représentatif, que près de 2 000 demandes de prêts soutenues par des instruments financés ont été rejetées.

¹¹ Au total, 104,2 millions d'euros ont été alloués à l'IEMP; ce montant comprend 3 millions d'euros d'une action préparatoire du Parlement européen qui ont été alloués en 2010.

3.2. Incidences sociales et incidences sur l'emploi de l'IEMP

Il ressort clairement des objectifs de l'IEMP, tels qu'énoncés dans la décision, que le soutien aux groupes désavantagés jouera un rôle essentiel.

3.2.1. Soutien aux groupes désavantagés

Les données relatives à l'incidence sociale de l'IEMP sont collectées au niveau des emprunteurs de microcrédits et soumises à la Commission chaque année. Selon l'évaluation intermédiaire, l'obligation de présenter ces informations ne constitue pas une charge importante pour les organismes de microcrédit. Elle peut être plus difficile à prendre en charge pour ceux dont les systèmes restent en grande partie basés sur l'usage du papier. Le respect de l'obligation de faire rapport sur les aspects sociaux pourrait de ce fait avoir un effet positif sur l'administration générale des organismes de microcrédit. Les données présentées ci-dessous n'intègrent cependant pas l'ensemble des bénéficiaires finaux, puisque ces données ne sont pas disponibles pour tous les bénéficiaires finaux.

Création d'emplois via l'emploi indépendant et les créations d'entreprises

L'entrepreneuriat est souvent considéré comme une alternative viable au statut de salarié et peut constituer un outil puissant dans la lutte contre le chômage. Les difficultés d'accès au financement constituent l'un des principaux obstacles aux candidats entrepreneurs. Il s'agit de l'une des principales idées à l'origine de la création de l'IEMP. Les rapports sociaux de 2013 confirment qu'avec un financement suffisant, l'entrepreneuriat peut s'épanouir et aider les groupes désavantagés à sortir du chômage. Soixante pour cent des personnes à propos desquelles des données sont disponibles étaient soit sans emploi, soit inactives à la date de la soumission de leur demande de microcrédit, un chiffre sensiblement plus élevé que les 32 % rapportés en 2012. Étant donné que les emprunteurs de microcrédits bénéficiant de l'IEMP sont souvent dans l'incapacité d'accéder à d'autres formes de financement, il est probable qu'ils seraient restés au chômage en l'absence d'un microcrédit soutenu par l'IEMP. Près de 38 % des bénéficiaires enregistrés occupaient un emploi, un peu moins de 2 % n'ont pas répondu et les autres étaient étudiants.

Femmes chefs d'entreprise

Plus de 36 % des entrepreneurs enregistrés sont des femmes, un chiffre en légère baisse par rapport aux 39 % rapportés l'année dernière. Trois organismes sur dix-neuf ayant communiqué des données à la date de rapport ont signalé un pourcentage de prêts octroyés à des femmes supérieur à celui des prêts octroyés à des hommes cette année. Ces organismes sont les deux banques portugaises (Millenium bcp, 50,03 %, et Banco Espírito Santo, 58 %), et la banque lituanienne Siaulių Bankas (67 %). Neuf autres organismes présentent également un bon niveau de soutien à la clientèle féminine, qui représente environ 40 % de leurs portefeuilles.

Entrepreneuriat des jeunes et des personnes âgées

Si la plupart des personnes ayant reçu un microcrédit sont âgées de 25 à 54 ans (84,4 %), les données collectées montrent que l'IEMP continue à travailler avec un important groupe de bénéficiaires finaux de moins de 25 ans, avec 5,9 % des bénéficiaires dans ce groupe d'âge

(contre 5,2 % l'année dernière). L'évaluation intermédiaire présentera la répartition par classe d'âges de manière plus précise.

Soutien aux minorités

Les informations concernant le soutien aux minorités restent limitées en raison de restrictions juridiques ou du caractère sensible de la question. De plus amples informations devraient être collectées dans le cadre de l'évaluation intermédiaire, qui recourra à des entretiens individuels en plus des questionnaires. Nous savons cependant que certains intermédiaires apportent un soutien important aux communautés roms, par exemple Adie en France et Mikrofond en Bulgarie.

Niveau d'études

Les personnes recourant aux microcrédits présentent des niveaux d'études variés, depuis les personnes sans formation formelle jusqu'aux entrepreneurs diplômés de l'enseignement universitaire. La majeure partie du travail de soutien en faveur des personnes diplômées de l'enseignement primaire ou sans formation formelle a été effectuée par les deux organismes français. BCC Mediocreati et Millenium bcp présentent quant à elles la part la plus élevée de bénéficiaires possédant un diplôme supérieur ou universitaire. La majorité des entrepreneurs (42,89 % selon les données disponibles) sont diplômés de l'enseignement secondaire.

Impact durable

La baisse du nombre de garanties appelées rapportée semble indiquer que les bénéficiaires finaux remboursent plus facilement leurs microcrédits. Cette évolution laisse entrevoir que les intéressés ont poursuivi leurs activités commerciales ou ont lancé une activité salariée. Une enquête réalisée parmi les bénéficiaires de microcrédits dans le cadre de l'évaluation intermédiaire fournira des informations complémentaires concernant la situation actuelle des bénéficiaires finaux.

3.2.2. Petits montants pour un impact important

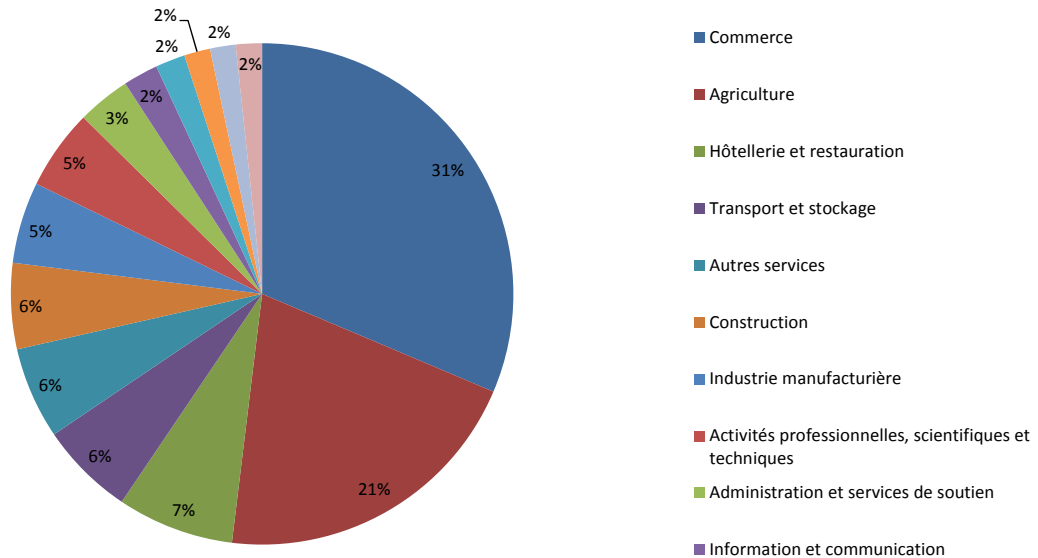
Les microcrédits sont, par définition, limités à 25 000 euros. L'évaluation intermédiaire a constaté qu'un intermédiaire juge ce plafond trop faible. Néanmoins, l'expérience des années précédentes permet de constater que cette limite est rarement atteinte.

30 % des microcrédits soutenus par des garanties sont d'un montant inférieur à 5 000 euros et 40 % sont compris entre 5 000 euros et 10 000 euros. Il est difficile de distinguer un modèle clair sur la base du montant de ces crédits. Par exemple, un IM non bancaire d'Europe occidentale peut octroyer des microcrédits figurant parmi les plus faibles (par exemple microStart), mais aussi d'autres figurant parmi les plus élevés (par exemple Qredits). La situation est très similaire pour les microcrédits octroyés par l'intermédiaire d'instruments financés. 70 % de ces crédits sont inférieurs à 10 000 euros et 51,3 % d'entre eux sont d'un montant inférieur à 5 000 euros.

3.3. Distribution sectorielle et régionale des entrepreneurs et des microentreprises soutenues

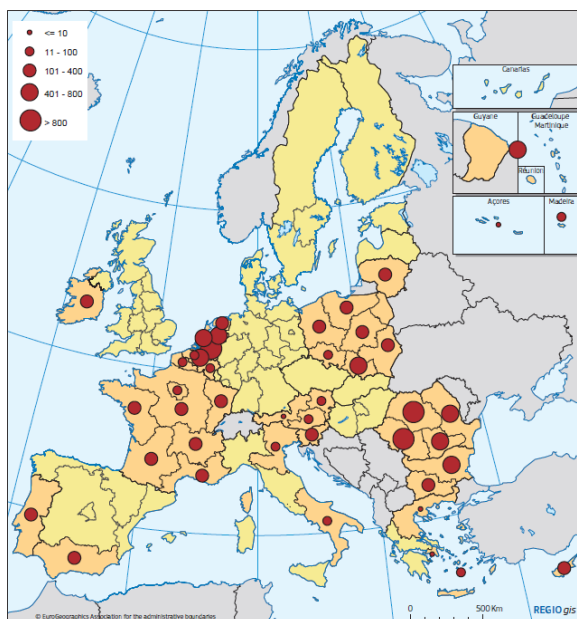
Distribution sectorielle des microentreprises financées

La distribution sectorielle reste globalement similaire à 2012, avec plus de la moitié des bénéficiaires finaux issus du secteur du commerce (en augmentation de 3 % depuis l'année précédente) et de l'agriculture (en baisse de 7 %).



Distribution régionale des microentreprises financées

La carte ci-dessous indique le nombre de bénéficiaires par région NUTS 1 au 30 septembre 2013 et démontre la bonne couverture géographique de l'IEMP. Certains pays qui comptent des organismes de microcrédit ayant signé un contrat dans le cadre de l'IEMP peuvent n'afficher aucun bénéficiaire actuellement en raison du délai généralement nécessaire entre la signature du contrat et l'octroi effectif des microcrédits par un intermédiaire.



4. COMPLÉMENTARITÉ ET COORDINATION AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour soutenir plus efficacement les bénéficiaires finaux et développer le marché de la microfinance dans l'UE, l'IEMP entend créer une valeur ajoutée en garantissant une coordination efficace et une complémentarité intelligente avec d'autres instruments de l'Union.

Tous les fournisseurs de microcrédit doivent travailler avec des entités fournissant des services de formation et d'encadrement et, plus particulièrement, avec celles soutenues par le Fonds social européen (FSE). Selon les résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire, près de 50 % des organismes de microcrédit l'ont fait. La Commission comprend l'importance des services de création d'entreprises pour indépendants et microentreprises, en particulier dans le cas des groupes défavorisés. C'est pourquoi elle continue d'exiger que le FEI applique cette obligation essentielle.

L'IEMP n'est pas en mesure de remédier seul aux lacunes du marché mises en évidence par l'étude. La Commission encourage les États membres à être plus actifs sur le plan de l'offre de dispositifs nationaux relatifs aux instruments financiers de microcrédit, en faisant notamment appel aux ressources du FSE. Le nouveau programme EaSI contribuera à combler ces lacunes. Il se compose de trois axes: «Progress», «EURES» et «Microfinance et entrepreneuriat social». Dans le cadre du troisième axe, un budget d'au moins 86 millions d'euros sera alloué à la microfinance. Il se basera sur les activités de l'IEMP et en ajoutera de nouvelles telles que les activités en rapport avec le développement de capacités. En plus de ce budget, les remboursements de l'IEMP seront utilisés pour apporter un soutien supplémentaire dans le cadre du troisième axe d'EaSI. Ces remboursements devraient intervenir en 2018 et provenir de la part du budget des instruments à financement global de la Commission.

L'assistance technique aux organismes de microcrédit de la Commission (Action commune pour soutenir les institutions de microfinance en Europe, JASMINE) a joué un rôle important dans le développement du marché entre son lancement en 2008 et la fin de l'année 2013. Compte tenu de l'impact positif de cette initiative sur le secteur et de sa complémentarité avec l'IEMP, et conformément aux demandes d'intégration supplémentaire des activités de microcrédit de la Commission formulées par les parties prenantes, celle-ci financera à l'avenir ce type d'activités dans le cadre de l'axe «Progress» d'EaSI. La Commission entend étendre ses activités et les adapter pour contribuer à combler les déficits de marché existants (par l'intermédiaire de conseils juridiques, de formations sur mesure, etc.).

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En 2013, la prévision suivant laquelle l'octroi de microcrédits aux bénéficiaires finaux augmenterait constamment au terme d'une période initiale hésitante a été confirmée. L'étude a confirmé la nécessité d'étendre la couverture géographique des microcrédits et a mis en lumière l'existence d'une importante demande en microcrédits non satisfaite dans l'UE. Ce problème a été pris en charge via l'extension des activités de l'IEMP à trois nouveaux États membres en 2013 (Danemark, Slovaquie et Royaume-Uni). Deux autres viendront s'ajouter en 2014 (Suède et Croatie).

Les garanties ont démontré qu'elles constituaient des instruments de soutien à la microfinance extrêmement efficaces, et leur budget devrait être intégralement utilisé d'ici la fin 2014.

L'octroi de garanties aux intermédiaires de microfinancement sera prioritaire lors de l'émission de nouveaux instruments financiers dans le cadre d'EaSI 2014-2020.

Les rapports sociaux confirment que l'IEMP a augmenté son activité de soutien aux groupes défavorisés et a un impact significatif sur la création d'emplois en facilitant l'accès au financement des personnes sans emploi et des personnes inactives sur le plan économique.

L'activité du troisième axe d'EaSI débutera en 2014. Les enseignements tirés de l'IEMP ont été utilisés pour concevoir les instruments financiers de cet axe du programme et ont appuyé la décision d'accorder une attention accrue au développement des capacités des organismes de microcrédit. Une assistance technique supplémentaire sera également proposée dans le cadre du premier axe d'EaSI.

L'IEMP continuera à proposer ses produits jusqu'en 2016 comme prévu, de manière à traiter le déficit de financement sur le marché de la microfinance européen. Au terme de l'IEMP, le solde à verser à l'UE sera utilisé pour soutenir la microfinance et l'entrepreneuriat social dans le cadre de l'EaSI.